

Brookville

Traxtion entre le lieu Beau
broumille lieu de la dode & M.E. Jac
labatier

habitant
 Omme ainsij loit que proces aye este —
 Intante deuant les ordiures de feduaguet —
 Entre lez Croquille, leuz deudade, habitant.

de monfort pour banon du paiement deux mille
par six bandes a M. Jac. Labatier habitant de
monfort de dix huit lieues six mil six cent
bistants deux au prix de sept cent cinquante livres
par contrat treuve par moyses note) & l'assess
avoir este porte pardevant le denuegal d'au
et par apil en la cour de parlemant de Holoche
& distribue a monsieur de Scatalay conseilleur deuant
lequel les parties auont benue leurs productions
et en le point du Jugement par l'autorite de leurs
communs amis M. qu'onc haugier comme s'ensuit
P. MOYCE. Est Il que ce soubscrip bueit mesfideur
pour du moie de feulhet auant may en l'eluy reg
d'auy Regnam l'ouir par la grace de dieu Roy de
France & denouuer pardevant moy note) Royal
soubscrip prestant les temourighs bas nomme
de son constitues en leurs personnes ledit broquille
& Labatier lesquels de leur grez ont deuonne au
procès circonstances & dependances Boulant quil
ny soit plus fait pouruite diocement ny
indocement moyennant la somme de cent nouante
cinq livres pour feste du prix dud contract &
depend liquides en l'aveur dud broquille que
ledit Labatier a presentement compte audit broquille
en presence de moy note) & temourighs M. Elue est
blanc & autre bonne monoye dont ce contante
& en quite ledit Labatier moyennant a led contract
de feste de ladit maysoy moyennant a led contract
ce que porte ledite tam deullement prometant ledit
seus deux broquille de luy faire Valoir ladite
feste & la garentie en cas de trouble tam de lad
somme de sept cent cinquante livres que de la
somme de cent cinquante livres baillee audit
on en deux pistoles de quatre pistoles de pacque & deux double
pistoles de pacque deux pistoles deux double dor & deux
dix sept estid blanc & de de monoye

broque
prebendi
par. d'au
saint n
tvaufi
d'sand
Exceptio
quint d
aut b
presau
de. Inu
noble
laufco
acquiri
Ligne

St
A

M.

Omni
Putre
palangi
cucanti
la ffaio

broqueuille par leay labatier filz d'ud' Isaac Land
messidelle audit labatier de la Subrogacō a luy faite
par damoiselle marie de Labadie Desier de guillaume
audit marthy par acte venue par afayz uoloz le
troisiesme septembre mil six cens soixante huit
l'aud' presidelle ausly audit broqueuille de ses
exceptions & defences contre les avoex y mentionnez
quel de Verone par Expres a l'observation dequoy
audit broqueuille a oblige tous & chescun des biens
prezans & aduenus deulx subzynie aux Vigours
de Justice & ausly la prouide & face presant
nosse Samuel de Thomas sieur d'argelle Me' butoand
laigeuo advocat & en la cour & le sieur francois
auguier sieur de murelloz d'ud' monfort habitand
lignes avec parties & enov Labatier &

MMc. ainsi soit que procés aye esté. Intente
Entre leay broquilleurs & leur deudades & M^r. authonic
palanque procureur au parlement loy pretendant
craintes de feu leay broquille bourgeois &
l'affaires distri buies a Monsieur de C. Delle cog^e